Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20261015-81_2026-DE

Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

81-2026
Nomenclature : 7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
08 octobre 2026

Date d'affichage
19 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 15 octobre, à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Serra, Aubault, Foliard, Orain, Cervi, Minaud, Guérin-Leconte, Boutheloup

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Formant la majorité des membres en exercice

Mme MINAUD a été élue secrétaire de séance

81-2026 CRÉATION DE LOGEMENTS EN CENTRE-BOURG – CONVENTION D'AMO AVEC ORCHESTR'AM

M. le Maire expose que dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain en centre-bourg : création de logements, rue des Écoles (derrière le restaurant), il est proposé de signer une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO).
Il est proposé la conclusion d'une convention relative au suivi de ce projet avec Orchestr'Am Pays de Fougères. L'AMO accompagnera la Commune dans la définition, la faisabilité et la préparation opérationnelle de son projet d'aménagement. Ainsi, les missions s'étendent de la structuration du projet, la consultation de l'équipe de maitrise d'œuvre, le pilotage des études pré-opérationnelles, la coordination des partenaires, l'accompagnement au montage financier, la validation de l'avant-projet, jusqu'à la recherche et accompagnement d'un porteur de projet.
La convention est proposée pour une durée de 18 mois, avec une rémunération de 800 € HT par jour de travail, soit un montant total de 26 192 € HT pour l'ensemble du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention avec Orchestr'Am pour l'AMO relative au suivi de l'opération de création de logements rue des Écoles pour un montant total de 26 192 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention, ses éventuels avenants, et tout document s'y rapportant.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

